



## COMMUNE DE SAINT-ZACHARIE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER AVRIL 2019

#### COMPTE-RENDU DE SEANCE

##### PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, FABRE Claude, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, GIMBERT Sylvia, DELLAVALLE Christine, LEPRETRE Patricia, SOMA Jacques, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, ROYER Carole, DEGIOANNI Jean-Marie, ARTAUD Nathalie, MARTIN Gilles, BOTTERO Emilie, INNOCENTI Maxime, FILLAT Éric, TORREGROSA Véronique.

##### ABSENTS REPRESENTES :

M. POLLUS Alfred donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.  
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. COULOMB Pierre.  
Mme MARCHAND Charlène donne procuration à M. BOUTRY Marcel.  
M. PASSANANTE Jean-Philippe donne procuration à TORREGROSA Véronique.  
M. TULLINI Daniel donne procuration à M. FABRE Claude.  
M. BIAVA Patrick donne procuration à M. FILLAT Éric.

##### ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme COLLOMBON Danièle, absente non excusée.

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Le Procès-verbal est adopté la majorité. M. FILLAT s'abstient car il n'était pas présent lors de cette séance.

Pour le vote des 2 comptes administratifs (Budget Principal et Budget Pompes Funèbres), M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

#### DELIBERATION N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que M. **COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du budget 2018 et fixe les résultats de clôture comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
▪ Résultats 2017 .....	- 767.485,58 €	+ 885.845,00 €
▪ Affectation 2017.....	+ 43.230,97 €	- 43.230,97 €
▪ Recettes 2018.....	+ 1.507.114,86 €	+ 5.912.425,54 €
▪ Dépenses 2018 .....	- 804.347,14 €	- 5.432.417,58 €
	- <b>21.486,89 €</b>	+ <b>1.322.621,99 €</b>

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen.  
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes.

## DELIBERATION N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE POMPES FUNEBRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait représenter le Budget du service pompes funèbres de l'exercice 2018 ainsi que les documents qui s'y rattachent,

- Considérant que **M. COULOMB Pierre** a normalement effectué les opérations utiles de paiements et de recouvrements,

- Procède au règlement définitif du Budget du Service Pompes Funèbres 2018 et fixe les résultats comme suit :

- Investissement..... + 2.420,97 €
- Fonctionnement..... + 5.277,68 €

d'où un excédent global de clôture de **+ 7.698,65 €** à reporter sur le prochain budget 2019.

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes.

## DELIBERATION N° 2 : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de clôture du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2018 arrêtés comme suit :

- Section de Fonctionnement :  
Résultat excédentaire de : **+ 1.322.621,99 €**

- Section d'investissement :  
Solde déficitaire de : **- 21.486,89 €**

Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section d'investissement y compris restes à réaliser, doit être équilibré par l'affectation en réserves d'une partie du résultat de fonctionnement, si nécessaire.

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultats</b>
Investissements	1.550.345,83 €	1.571.832,72 €	- 21.486,89 €
Reste à réaliser 2018	160.569,00 €	595.200,00 €	- 434.631,00 €
		<b>Total :</b>	<b>- 456.117,89 €</b>

Le Conseil municipal et après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- constate les résultats de l'exercice 2018 tels que présentés par M. le Maire,
- autorise l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au compte « 1068 – réserves, excédent de fonctionnement » pour un montant de 456.117,89 €.
- décide le report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée « 002 – excédent de fonctionnement reporté » de + 866.504,10 €.

#### DELIBERATION N° 4 : BUDGET PRINCIPAL 2019

Le projet de Budget Principal 2018 de la commune appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la Commission des Finances, à la majorité (4 voix CONTRE : Mme TORREGROSA et MM. FILLAT, PASSANANTE et BIAVA)

- Arrête tant les recettes que les dépenses à la somme de : **9.311.000 €**
  - . Pour la section de fonctionnement : 6.541.000 €
  - . Pour la section d'investissement : 2.770.000 €
- Autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

#### DELIBERATION N° 5 : TAXES DIRECTES 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2019 à chacune des trois taxes directes locales, décide à la majorité (4 voix CONTRE : Mme TORREGROSA et MM. FILLAT, PASSANANTE et BIAVA), de maintenir les taux communaux comme suit :

▪ Taxe d'habitation.....	20,00 %
▪ Foncier bâti.....	33,36 %
▪ Foncier non bâti.....	144,50 %

Le produit fiscal attendu pour 2019 est donc de **3.922.666 €**.

#### DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS 2019

Mme ROYER et M. SOMA sortent de la salle du conseil et ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin d'aider les associations dans leur fonctionnement, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

<b>Pour leurs actions humanitaires ou sociales, à caractère local, régional ou même national :</b>	
2 725 €	à l'Amicale du Personnel Communal Zacharien
1 500 €	à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
700 €	au Cercle du 21 Septembre
300 €	à la Ligue contre le Cancer (section locale)
300 €	à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles
33 000 €	au Centre Communal d'Action Sociale
1 500 €	à l'Association « La Joie de Vivre »
600 €	à l'Association pour la Permanence des Soins du Nord-Ouest Varois (APSNOV).
350 €	au Secours Catholique
250 €	à la Croix Rouge Française
400 €	A l'Association Solidaire de Proximité
100 €	à la Légion d'Honneur

500 €	à l'Espace Santé Jeunes
100 €	à la Délégation Téléthon Var
300 €	Au Comité Communal des Feux de Forêts
<b>Pour leurs actions culturelles, locales et régionales :</b>	
600 €	à l'Atelier des Arts
300 €	à l'Association « Jusqu'au Boutist »
500 €	à « Rencontres de Mémoire »
100 €	au Petit Atelier
300 €	à l'Association « Les Petites Mains »
<b>Pour l'organisation des événements touristiques et culturels de la Commune :</b>	
25 000 €	à l'Office Municipal de la Culture
<b>Pour ses actions de mémoire :</b>	
1 000 €	à l'Association départementale du Var des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (section locale).
<b>Pour leurs actions de protection du patrimoine et du maintien des traditions :</b>	
2 000 €	à l'Association « Les Ecrevisses de l'Huveaune »
5 500 €	à la Société de Chasse Zacharienne
1 700 €	à l'Association les Jardiniers du Var
300 €	à l'Association de Ligue pour la Protection des oiseaux PACA.
250 €	la Roda
<b>Pour l'organisation des manifestations sportives officielles de leurs secteurs :</b>	
500 €	à l'Association « VTT Ste-Baume »
7 000 €	au Club Auriol St-Zacharie de Handball (CAUZ)
28 000 €	à l'Etoile Sportive Zacharienne (ESZ)
600 €	à l'Association « la Foulée Zacharienne »
6 000 €	à l'Association « la Boule Zacharienne »
800 €	au Foyer Rural d'Education Populaire (FREP)
700 €	au Volley Club Zacharien
800 €	à l'Association Ecurie Automobile de Saint-Zacharie.
500 €	à l'Association sportive CLG Saint-Zacharie.
1 000 €	à Lugo Savate Boxe française
250 €	à ASDL (Association Sportive Détente et Loisirs)
500 €	à GV Bonne Humeur
300 €	à QI Gong Harmonie
<b>Pour leurs actions de soutien éducatif et d'aide aux jeunes élèves de St-Zacharie</b>	
5 450 €	à la Coopérative Scolaire Elémentaire
1 800 €	à la Coopérative Scolaire Maternelle
150 €	au Foyer CLG de Saint-Zacharie
400 €	Cheval pour tous UCPT
150 €	Top of the Class

Ces dépenses seront prévues au Budget Primitif 2019.

#### **DELIBERATION N° 8 : COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET POMPES FUNEBRES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **DELIBERATION N° 9 : BUDGET 2019 – POMPES FUNEBRES**

Le projet de Budget 2019 du Service Pompes Funèbres, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions, est soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité :

- Arrête tant les recettes que les dépenses dans les deux sections à la somme de :

**32.000 € pour la section de fonctionnement ;**

**3.500 € pour la section d'investissement.**

**35.500 €**

- Autorise M. le Maire à procéder de sa propre autorité et, en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

## **DELIBERATION N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PACA SUR PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2019**

Le Conseil Régional PACA peut aider financièrement la commune pour réaliser des opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 voix CONTRE : Mme TORREGROSA et MM. FILLAT, PASSANANTE et BIAVA) de solliciter le Conseil Régional PACA pour l'opération suivante :

- Création du parvis de l'Hôtel de Ville. Montant HT : 740.374 € (688.720 € travaux + 51.654 € maîtrise d'œuvre et divers honoraires).

et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



